



Poissy, le 16 juin 2021

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### **FO Stellantis demande la création d'un label "*Véhicule électrique fabriqué en France*"**

**1<sup>ère</sup> organisation du Groupe Stellantis, FO s'engage pour que la transition énergétique dans la mobilité soit « made in France » et que les efforts des salariés de la filière soient encouragés.**

A ce jour, sur les 400.000 véhicules électriques vendus en 2021, 85% sont importés. Ce chiffre résume les insuffisances du plan de relance annoncé il y a un peu plus d'un an par Emmanuel Macron. Nous importons beaucoup plus de véhicules électriques ou hybrides que nous n'en exportons. Ce déficit structurel est inquiétant et il faut corriger le tir au plus vite. Conséquence : dans un marché automobile où l'électrification s'accroît de mois en mois, les bénéfices sur l'emploi industriel automobile en France se font attendre. **« Pour FO, c'est en plaçant l'emploi au cœur de nos politiques publiques que nous réussirons à réconcilier industrie et écologie. La révolution technologique en cours est une opportunité pour toute la filière »** souligne Olivier Lefebvre, Délégué Syndical Central FO Stellantis.

#### **1 label simple et efficace**

Le soutien de l'Etat à l'industrie automobile ne bénéficie pas directement au « made in France ». Il faut en tirer les leçons et tracer une voie nouvelle à travers la création d'un label "*Véhicule électrique fabriqué en France.*" Cet outil simple et efficace permettrait de garantir que la majorité des composants soient fabriqués en France et que les véhicules soient assemblés dans nos usines. Cerise sur le gâteau, cette filière tricolore contribuerait à réduire sensiblement l'impact environnemental de tous les véhicules labellisés. Ce label est aussi attendu par les automobilistes qui peinent à s'y retrouver et à identifier clairement la provenance des véhicules proposés à la vente. 1<sup>ère</sup> organisation du Groupe Stellantis, FO réaffirme clairement et plus que jamais sa conviction : notre industrie, c'est nos emplois. A ce titre, les investissements dans les pôles de compétitivité et la constitution de joint-venture sont des axes de déploiement à promouvoir.